



Adrian Parker

L'agence qui fait la différence

Barème des honoraires de transaction

Prix de vente				Honoraires TTC
De	- €	à	60 000 €	5 500 €
De	60 001 €	à	70 000 €	6 500 €
De	70 001 €	à	80 000 €	7 500 €
De	80 001 €	à	100 000 €	8 500 €
De	100 001 €	à	120 000 €	9 000 €
De	120 001 €	à	140 000 €	9 500 €
De	140 001 €	à	160 000 €	10 500 €
De	160 001 €	à	180 000 €	11 500 €
De	180 001 €	à	200 000 €	12 500 €
De	200 001 €	à	220 000 €	13 000 €
De	220 001 €	à	250 000 €	14 500 €
De	250 001 €	à	280 000 €	15 500 €
De	280 001 €	à	300 000 €	16 500 €
De	300 001 €	à	330 000 €	17 500 €
De	330 001 €	à	370 000 €	19 000 €
De	370 001 €	à	400 000 €	20 000 €
De	400 001 €	à	500 000 €	5,00%
> 500 001 €				4,50%

Estimation : 180 € TTC (Gratuité si mandat confié à notre agence)

Terrain à bâtir : 9% avec minimum de 6 000 € TTC

Cave, stationnement : forfait de 4 000 € TTC



Adrian Parker

L'agence qui fait la différence

Tarif des frais et honoraires de Location au 1er janvier 2026

Honoraires à la charge du locataire exprimé en fonction du taux actuel de TVA (20 %)

Nous vous accompagnons dans votre recherche de location.
Nous vous conseillons dans les différentes démarches administratives.

BAUX D'HABITATION	Honoraires de location zone non tendue Incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail	8,07 € TTC du m ²
	Honoraires de location zone tendue Incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail	10,09 € TTC du m ²
	Frais d'état des lieux	3,03 € TTC du m ²
BAUX CIVILS, COMMERCIAUX et PROFESSIONNELS	Négociation et rédaction d'acte :	30 % HT du premier loyer annuel soit 36 % TTC
	Renouvellement de bail :	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18% TTC avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC
	Sans négociation :	12% HT du premier loyer soit 14,40 % TTC Avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC Et un maximum de 1400 € HT soit 1.680 € TTC
	Avenant :	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18 % TTC Avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC Et un maximum de 1400 € HT soit 1.680 € TTC
Sans négociation	450 € HT soit 540 € TTC	
Frais de relance:		
Première relance :	50 € HT soit 60 € TTC	
Seconde relance :	59 € HT, soit 70.8 € TTC	
LOCATION DE GARAGE OU PARKING	Honoraires de location :	150 € HT soit 180 € TTC
	Frais de relance :	
	Première relance :	40 € HT soit 48 € TTC
Deuxième relance :	55 € HT, soit 66 € TTC	
FRAIS RECUPERABLES	Frais postaux :	Tarif poste
	Photocopie :	minimum 4,20 € HT soit 5,04 € TTC
	Frais d'avis d'échéance :	5,83 € HT, soit 7,00 € TTC



Adrian Parker

L'agence qui fait la différence

Tarif des honoraires au 1^{er} janvier 2026 – Gestion privative

Honoraires à la charge du propriétaire bailleur exprimés en fonction du taux actuel de TVA (20 %)

Nous assurons les démarches administratives, juridiques, techniques et financières pour le compte du bailleur. Nous appelons les loyers et les charges, les recouvrons, établissons un compte rendu de gestion et une reddition mensuelle.

HONORAIRES DE GESTION	Honoraires de base baux d'habitation, civils, professionnels, commerciaux et ruraux :	
	Encaissements * :	6% HT, soit 7.2 % TTC Minimum de 480 € TTC par lot géré **
	Frais administratifs par reddition :	6,00 € TTC
	Honoraires de base garages et parkings :	10 % HT des encaissements. Minimum annuel 230 € TTC**
	Prestations particulières de gestion :	
Versement dépôt de garantie au bailleur :	Majoration des honoraires de base de 0,5 % HT	
Gestion d'un immeuble individuel :	Majoration des honoraires de 1,5 % HT	

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	Déclaration de travaux :	A la vacation (minimum 2)
	Déclaration de sinistre :	60 € TTC
	Gestion de sinistre :	à la vacation
	Assistance aux expertises ou à la livraison :	à la vacation
	Suivi des travaux courants :	inclus dans les honoraires de gestion
	Travaux exceptionnels (> 2000 €) :	4.50 % TTC sur le montant des travaux
	Diagnostics (DPE – CREP – SURFACE – AMIANTE) :	
		DPE seul : 35 € TTC DPE + électricité / gaz / autre : 40 € TTC ERP : 50 € TTC
	A.N.A.H : constitution du dossier administratif – Etablissement de devis - Suivi de travaux :	à la vacation avec un minimum de 650 € TTC
	Constitution d'un dossier de contentieux à l'encontre d'un locataire :	40 € TTC à la charge du bailleur
	Suivi du dossier contentieux :	à la vacation
	Déclarations de revenus fonciers ou CRL :	80 € TTC
	Déclaration de TVA :	50 € TTC
Congé à délivrer au locataire :	190 € TTC	
Représentation aux assemblées générales :	à la vacation avec un minimum d'une vacation	
Honoraires de fin de mandat et restitution de dossier :	200 € TTC, sauf vente du bien nos soins	

HONORAIRES DE LOCATION	Baux d'habitation :	
	Honoraires de location zone détendue**** :	8,07 € TTC du m ²
	Honoraires de location zone tendue**** :	10,09 € TTC du m ²
	Frais d'état des lieux d'entrée :	3,03 € TTC du m ²
	Honoraires forfaitaires de commercialisation :	127 € TTC *****
Refacturation de frais spécifiques de publicité à la demande du bailleur		

FRAIS RECUPERABLES	Frais de timbre postaux :	tarif poste
	Photocopie :	0,60 € la feuille

VACATION HONORAIRES	Heures ouvrables :	115.00 € TTC
	Hors heures ouvrables :	150.00 € TTC

*loyer, accessoires du loyer, charges, prestations, taxes locales, fournitures individuelles,...) ; ** pour tout mandat conclu à partir du 1^{er} janvier 2015 ; ***avec un minimum d'une vacation ; ****incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail ; *****Ces honoraires forfaitaires concernent nos frais de tenue de vitrine commerciale, l'établissement de listes de locations, nos insertions sur nos sites internet.